

Séance du 14 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
06/03/2024		
Date d’Affichage		
15/03/2024		

DCM N° 2024-05

L’an deux mil vingt-quatre

Et le quatorze mars

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

20 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. CASANOVA Jean-Pierre

Mme BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à Mme GIAMARCHI Marie-Dominique

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

5 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. GIAFFERI Michael, M. LECA Jean-Louis, MME NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

Madame Francine ALBERTINI est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Débat d’Orientation

Budgétaire 2024

Budget général

Budget Cinéma « U Paradisu »

Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux Finances, rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l’article 107 de la loi NOTRe, énonce que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et sur la gestion de la dette dans les deux mois précédant l’examen du budget.

VU l’article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril de l’année à laquelle ils se rapportent et le 30 avril lors d’une année de renouvellement des organes délibérants,

VU la réunion de la Commission des Finances du 6 mars 2024,

VU le rapport de présentation de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, 2^{ème} Adjointe au Maire, destiné à définir la stratégie budgétaire pour 2024, au vu des bilans chiffrés de 2023 pour les sections de fonctionnement et d’investissement et de l’état de la dette,

OUI l’exposé de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE ACTE

- A Monsieur le Maire d’avoir organiser le Débat d’Orientation Budgétaire de l’année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20240320-DCM2024-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024



**DEBAT d'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2024**

**DIBATTITU DI VERSURA
BUGETARIA 2024**

Rapport de Monsieur le Maire

Riportu di u Merre

Sommaire

I.	Le contexte international, national et régional	3
A.	Au niveau international.....	3
B.	Au niveau national	4
C.	Au niveau local.....	5

LE BUDGET PRINCIPAL

I.	Optimisation de nos recettes fiscales	8
A.	Optimisation des bases fiscales	8
B.	Activation du levier fiscal	10
C.	Les autres recettes réelles de la section de Fonctionnement	11
II.	Maîtrise des dépenses de fonctionnement	12
A.	Impact de l'inflation sur les dépenses courantes	12
B.	Les dépenses de personnel.....	13
1.	Impact des mesures gouvernementales.....	13
2.	Mesures pour enrayer l'absentéisme	14
3.	Variation des effectifs à l'horizon 2030	14
III.	UN ENDETTEMENT STABLE	16
IV.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	18
A.	Maintien d'un haut niveau de service	18
B.	Programme Pluriannuel d'investissement.....	19

LE BUDGET ANNEXE CINEMA U PARADISU

I.	Fréquentation des salles à l'échelon national	20
II.	Fréquentation Cinéma U Paradisu.....	20
III.	Le résultat financier 2023	23
IV.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	24
A.	En section d'exploitation	24
B.	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	24

Introduction

En vertu des dispositions de l'article L2312-1 du CGCT, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat permet, aux membres de l'assemblée délibérante, dans un délai de 10 semaines maxi avant le vote du budget de débattre des grandes lignes budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Maire.

En application des dispositions de l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientations budgétaires doit aborder les orientations budgétaires de l'exercice concerné, les engagements pluriannuels pris par la collectivité ainsi que la structure et la gestion de la dette.

I. Le contexte international, national et régional

La construction budgétaire 2024 intervient dans un contexte tendu.

A. Au niveau international

L'économie mondiale connaît un contexte international marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient, les attaques houthistes en Mer Rouge.

Le contexte géopolitique tendu, les politiques monétaires et les conditions de crédits restrictives font que l'économie mondiale devrait connaître, selon les dernières perspectives publiées par la Banque Mondiale, pour sa troisième année consécutive, un ralentissement.

Le taux de croissance projeté à 2,4 % est près de 3/4 de point de pourcentage en dessous de la moyenne des années 2010 (3 % en 2022, 2,6 % en 2023). Les économies en développement ne devraient croître que de 3,9 % soit plus d'un point de pourcentage de moins que la moyenne de la décennie précédente.

L'économie mondiale devrait enregistrer la plus faible croissance du P.I.B sur une décennie depuis 30 ans.

Les catastrophes climatiques rajoutent, à cette situation, l'insécurité alimentaire.

La progression des échanges mondiaux en 2024 ne devrait représenter que la moitié de la moyenne enregistrée pendant les dix années ayant précédé la pandémie. L'ONU s'inquiète d'une baisse de 42 % du trafic commercial dans le Canal de Suez.

Le ralentissement de la croissance chinoise (en 2023, la croissance chinoise a ralenti à son niveau de 1990 soit 5,2 %) fait que les perspectives de croissance devraient marquer le pas en 2024 également dans les économies émergentes et en développement d'Asie de l'Est et Pacifique, d'Europe, d'Asie Centrale et d'Asie du Sud.

En Asie de l'Est et Pacifique, la croissance devrait reculer à 4,5 % en 2024. En Europe et Asie Centrale, elle devrait marquer le pas à 2,4 %. Les prévisionnistes prévoient un taux de 2,5 % en 2025.

Le ralentissement de la croissance rend la création d'emplois beaucoup plus difficile. Le durcissement des conditions de crédit au niveau mondial fait que 25 % des économies émergentes et en développement ne peuvent plus accéder aux marchés internationaux. 14 pays obligataires à faibles revenus sont déjà surendettés. Ils ne consacrent que 3% de leur P.I.B à leurs populations les plus vulnérables contre 26 % pour l'ensemble des économies en développement. Selon la Banque Mondiale, 22 pays du Continent Africain présentent un risque élevé de surendettement.

B. Au niveau national

Le gouvernement a bâti son budget 2024 en projetant une croissance économique à 1,4 % mais le Haut-Conseil des Finances Publiques prévoit une croissance de l'ordre de 0,9 en 2024 et une croissance limitée sous la barre des 2 % jusqu'en 2027.

L'inflation moyenne serait de 2,6 % en 2024 contre un taux à 5,8 % en 2023. La tendance inflationniste selon les données publiées par l'INSEE ralentit.

La loi de Programmation des Finances Publiques pour 2023-2027 prévoit qu'au-delà de 2024, la croissance reviendrait à 1,7 % et l'inflation refluerait à 1,8 % voire 2 %.

Elle programme, pour l'horizon 2027, un déficit public sous le seuil des 3 %. Dans ce contexte, la loi de Finances pour 2024 attend des collectivités qu'elles compriment leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume. Mais les collectivités doivent faire face en 2024 à la hausse des prix de l'énergie (à partir du 1^{er} février 2024, la hausse des tarifs d'électricité

est évaluée à 8,6 % pour le tarif de base et du gaz. La commission de régulation de l'énergie prévoit d'augmenter le prix du gaz dès le 1^{er} juillet 2024 de 5,5 % à 10,4 %).

Les principales mesures prévues dans la loi de Finances de 2024, en soutien aux collectivités locales, s'articulent autour de trois axes :

Axe 1 : Une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros. La DGF représente près d'un tiers des ressources des collectivités. Par ailleurs, 100 millions d'euros seront engagés pour continuer de soutenir les collectivités dans la délivrance des titres sécurisés.

Axe 2 : Un soutien massif à l'investissement local à travers le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

En 2024, prélevé sur les recettes de l'Etat, le FCTVA sera de 7,1 milliards d'euros (il était de 6,7 milliards d'euros en 2023). Le FCTVA permet de compenser la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. La demande des élus a été entendue concernant l'élargissement de l'éligibilité aux dépenses d'aménagement de terrain. Le reversement du FCTVA au fil de l'eau sera généralisé en 2026. Le Fonds Vert est majoré de 2,5 milliards d'euros afin de favoriser la transition énergétique et encourager les initiatives écologiques locales soit 500 millions d'euros de plus qu'en 2023. 500 millions d'euros seront réservés à la rénovation énergétique des écoles et 250 millions d'euros à l'élaboration des plans territoriaux « Climat-Air-Energie ».

Axe 3 : La défense de la cohésion territoriale et le soutien à la ruralité avec le plan « France ruralité » à hauteur de 100 millions d'euros, la création d'une dotation de valorisation des aménités rurales dotée de 100 millions d'euros, la modernisation des zones de revitalisation rurale et la réforme du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

C. Au niveau local

La Corse a une économie très typée : peu d'industries, une agriculture faible et un poids important du tourisme et de l'administration. Le secteur des services fournit environ 80 % de la valeur ajoutée.

Malgré un environnement international perturbé : la crise énergétique et la poussée inflationniste, l'activité économique reste soutenue.

La croissance de l'emploi insulaire reste supérieure à celle du niveau national (+0,4 %).

En Corse, le taux de chômage s'établit à 6 % de la population active, sur le territoire national il se situe aux alentours de 7,4 % de la population active.

Au niveau de la création d'entreprises, la régression dans le domaine de la construction perdure : les niveaux de mise en chantier restent faibles. Il en est de même dans l'industrie.

Les secteurs de l'hébergement-restauration-transport-commerce sont dynamiques. Le transport des passagers enregistre un regain d'activité (+ 3 % par rapport au 2^{ème} trimestre de 2019). La fréquentation dans les hôtels progresse en juillet de 3,3 % par rapport à juillet 2019.

L'année 2022 a enregistré 6 090 nouvelles immatriculations en Corse. Cette hausse reste portée par les micro-entreprises qui représentent 60 % des créations.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les grandes lignes de notre projet de budget 2024 sont les suivantes :

1. Optimisation de nos recettes fiscales : - Optimisation de nos bases fiscales
- Activation du levier fiscal
2. Maîtrise des dépenses de fonctionnement
3. Un endettement stable
4. Orientations budgétaires : Fonctionnement : Maintien d'un haut niveau de service
Investissement : Continuité du Programme pluriannuel
Investissement

Un constat :

Notre Commune, comme l'ensemble des collectivités territoriales, évolue dans un contexte budgétaire contraint. La situation financière des collectivités n'a eu de cesse de se dégrader sous le double effet de l'augmentation des dépenses boostée par la tendance inflationniste et la contraction de nos recettes. Sur la période de 2019 à 2023, la dotation forfaitaire de l'Etat a baissé de 36 %.

Pour éviter l'effet de ciseaux (phénomène dans lequel le montant des produits et des charges évolue d'une manière opposée), il est impératif de trouver de nouvelles recettes pérennes, d'autant plus que l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) d'un montant annuel de 1 668 467.25 €, peut varier à la baisse suite à l'évaluation des charges transférées à la CAB. Actuellement, nos services respectifs travaillent en partenariat sur le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines, compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1 janvier 2020.

Par ailleurs, au vu des observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes (CRC), suite au contrôle de la gestion de la CAB sur les exercices 2015 et suivants, il faut intégrer à l'avenir un risque de révision à la baisse de l'allocation compensatrice de l'ordre de 5 % ce qui représenterait une baisse de 83 423 €. La CRC a souligné que le potentiel financier par habitant de notre commune était supérieur de 21 % au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes membres.

Vue d'ensemble des dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2030

	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RRF	5 944 124,43 €	5 895 847,54 €	6 370 026,25 €	6 758 935,86 €	7 287 898,17 €
variation globale en % N-1/N		-0,81%	8,04%	6,11%	7,83%

	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DRF	5 382 668,00 €	5 170 014,35 €	5 998 167,28 €	6 167 327,94 €	6 775 622,29 €
variation globale en %		-3,95%	16,02%	2,82%	9,86%

La variation de 9,86 % des dépenses réelles est due pour 3,8 % aux mesures gouvernementales liées aux revalorisations successives des salaires ainsi qu'à l'inflation.

I. Optimisation de nos recettes fiscales

Pour dégager des marges de manœuvres, notre collectivité est dans l'obligation de trouver des leviers d'optimisation à travers la maximisation de nos bases fiscales et l'activation du levier fiscal.

En 2023, le montant des recettes réelles du budget principal s'élève à 7 287 898,17 €. Le produit des impôts et taxes représente 70,37 % de nos recettes réelles.

A. Optimisation des bases fiscales

Nous avons poursuivi cette année avec notre cellule fiscalité, le travail de maximisation des bases fiscales sur les logements et sur les locaux économiques présents sur notre territoire. Cette action, outre le fait de générer des produits nouveaux, permettra de réaliser une meilleure équité des contribuables face à l'impôt.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) instituée dans chaque commune, garante de l'équité fiscale, a validé le 6 décembre dernier les ajustements proposés par nos services, à savoir,

- 14 modifications sur les catégories fiscales.
- 13 modifications sur les surfaces des parkings des locaux commerciaux
- 117 modifications sur les changements des secteur locatifs
- 1555 modifications portant sur les équivalences superficielles : intégration des éléments de confort.

Le territoire communal est divisé en deux secteurs locatifs :

- Le secteur A correspond au Village avec un tarif d'évaluation qui évolue de 4.12 à 5.3 par m² en fonction de la catégorie du local.
- Le secteur B correspond à la Plaine avec un tarif d'évaluation pour les maisons individuelles qui va de 4.42 à 6.10/m², pour les immeubles collectifs qui va de 4.88 à 5.34/m² ainsi que les dépendances avec un tarif d'évaluation à 2.29/m².

Chaque secteur regroupe les catégories de 4 à 8 selon la nature et la qualité du bien (4 correspond à une construction de style soigné et 8 correspond à une construction vétuste et délabrée).

REPARTITION DES BIENS DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES FISCALES

SECTEUR A

CATEGORIES	DESCRIPTIFS DES CATEGORIES - PROCES VERBAL DE 2019	NOMBRE DE BIENS
4	Construction de style divers, soignée de belle apparence	7
4M	Très bonne apparence, caractère original	18
5	Assez bonne apparence (maison classique de lotissement)	177
5M	Type logements sociaux	0
6	Construction d'aspect ordinaire	110
7	Construction d'aspect médiocre	5
8	Construction vetuste et délabrée	0
TOTAL		317

SECTEUR B

CATEGORIES	DESCRIPTIFS DES CATEGORIES - PROCES VERBAL DE 2019	NOMBRE DE BIENS
4	Construction de style divers, soignée de belle apparence	55
4M	Très bonne apparence, caractère original	540
5	Assez bonne apparence (bien classique de lotissement)	1795
5M	Type logements sociaux	66
6	Construction d'aspect ordinaire	64
7	Construction d'aspect médiocre	2
8	Construction vetuste et délabrée	5
TOTAL		2527

TOTAL DES BIENS 2844

Ces réajustements permettront un gain financier évalué à 39 000 €.

Nos services travaillent en partenariat direct avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour une prise en compte de ces derniers dans les meilleurs délais.

Nos bases fiscales sur la période de 2019 à 2023 ont évolué de 11,82%

<i>Evolution des bases fiscales de 2019/2023</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Bases fiscales TFPB	7 802 150	8 039 228	7 929 338	8 167 387	8 724 000
variation en % N-1/N		3,04%	-1,37%	3,00%	6,82%

B. Activation du levier fiscal

En 2024, après 14 années de non activation du levier fiscal, il est nécessaire pour absorber les conséquences de la poussée inflationniste qui perdure depuis 2021 de moduler de 2 points le taux de la taxe sur le foncier bâti. Le taux foncier bâti de notre commune passerait de 27.28 % à 29.28 % bien en deçà du taux moyen de la strate pour les communes de même importance qui est de 39.45 (référence année 2022). Avec un taux de 29.28 %, Furiani s'alignerait sur les taux des communes voisines (BORGO, BIGUGLIA).

Comparatif des Taux TF - Commune de Furiani/Communes voisines – année de référence 2022

Communes	FURIANI	BORGO	BIGUGLIA
Taux TFPB 2022	27,28	29	28,52
<i>Taux moyen de la strate</i>	39,45	33,58	33,58
<i>Différence taux commune-taux moyen strate</i>	-12,17	-4,58	-5,06
Taux TPNB 2022	61,1	50,05	57,2
<i>Taux moyen de la strate</i>	52,41	56,11	56,11
<i>Différence taux commune-taux moyen strate</i>	8,69	-6,06	1,09

Le produit attendu est de 174 480 €. Une simulation démontre que pour une TF avec une valeur locative imposable en 2023 de 2 676 € l'augmentation serait de 60 €.

C. Les autres recettes réelles de la section de Fonctionnement

Elles regroupent :

Les Recettes non pérennes qui représentent 8 % des recettes réelles de 2023

- Concessions cimetières
- Panneaux photovoltaïques
- Remboursement maladies
- Remboursements sinistres

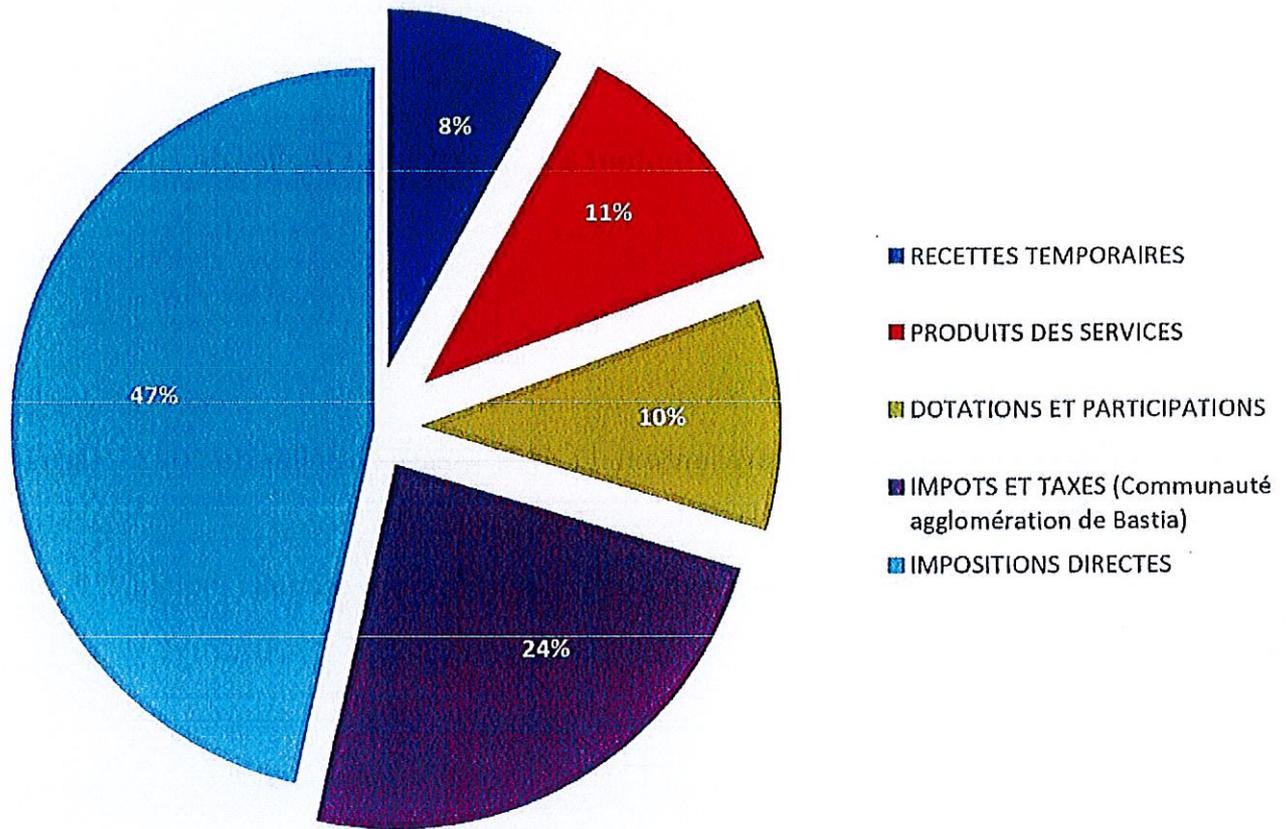
Les Produits des services qui représentent 11.46 % recettes réelles de 2023 – tarifs fixés par le Conseil municipal hors Multi accueil

- Cantine, activités périscolaires et extrascolaires, multi accueil I Piulelli,
- Location Salle des fêtes
- Centre culturel communal
- Occupation du domaine
- Activité « Buvette Arboretum »
- Remboursement des frais de personnel et entretien des locaux du budget annexe « Cinéma U Paradis »
- Location de biens immobiliers : le produit des loyers des huit logements communaux au village de Furiani est estimé sur une année pleine à 63 995.40 €. La réception des travaux étant prévue fin mai, en 2024 la recette attendue est estimée à 31 992 €

Les dotations et participations qui représentent 10.25 % recettes réelles de 2023

- DGF
- Participation de la CAF

STRUCTURE DES RECETTES REELLES



II. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

A. Impact de l'inflation sur les dépenses courantes

Sous le double effet de la tendance inflationniste qui a touché principalement nos dépenses énergétiques et alimentaires et les revalorisations successives des salaires décidées par l'Etat depuis 2022 pour compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires sans révision de nos dotations, nous constatons un recul de notre épargne brute, principal indicateur de la santé financière des collectivités, et ce malgré les démarches entreprises depuis plusieurs années pour maîtriser nos dépenses de gestion courante.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles- dépenses réelles y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute

Débat d'Orientations Budgétaires | 2024

constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer le remboursement du capital des emprunts et les investissements de l'exercice.

	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE BRUTE	450 355,30 €	485 628,83 €	369 779,44 €	591 731,32 €	512 400,82 €

Le tableau ci-dessous retrace de 2021 à 2023, les postes de dépense qui ont été le plus touchés par cette tendance :

	2021	2022	2023	Variation en % 2023/2022
Dépenses énergétiques (EDF)	161 835,61 €	174 012,30 €	188 661,99 €	8,42%
Denrées alimentaires	192 235,54 €	248 430,66 €	318 853,80 €	28,35%
Fournitures Entretien	28 145,51 €	28 087,95 €	31 666,41 €	12,74%

B. Les dépenses de personnel

En 2023, les charges de personnel représentent 64.45 % des dépenses réelles.

1. Impact des mesures gouvernementales

Les revalorisations successives des salaires décidées par l'Etat depuis 2022 pour compenser la perte de pouvoir d'achat ont impacté notre Chapitre 012 à hauteur de 233 699.00 € (hors prime pouvoir d'achat) sans révision de nos dotations, à savoir :

- Au 1er juillet 2022, le point d'indice a été majoré de 3,5 % engendrant une majoration de 68 732.00 € de juillet à décembre 2022.
- Au 1er juillet 2023, la valeur du point d'indice est portée à 4,9227 € contre 4,85€ impactant le Chapitre 012 pour la période de juillet à décembre 2023 de 25 017,72€.
- Le budget 2024 devra intégrer au 1er janvier 2024, l'application de 5 points d'indice majoré qui impactera le chapitre 012 à hauteur de **46 200.00 €**, ainsi que le versement

de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux 95 agents qui peuvent en bénéficier pour un montant total de **53 168.00 €** :

- 21 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 800 €,
- 29 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 700 €,
- 10 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 600 €,
- 08 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 500 €,
- 05 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 400 €,
- 06 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 350 €,
- 16 agents répondent aux critères d'octroi de la prime à 300 €.

2. Mesures pour enrayer l'absentéisme

En 2023, le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 4 367 203.09 €. Le coût de l'absentéisme pour raison de santé s'élève à 381 758 € représentant 9 % de la masse salariale. Pour enrayer ce coût, le conseil municipal, par délibération n° 2023-62 du 13 octobre 2023, a adopté à compter du 1^{er} janvier 2024 la suspension de l'IFSE à partir du 11^{ème} jour d'absence calendaire sur l'année civile pour maladie ordinaire, maladie imputable au service (maladie professionnelle) ou accident de service et de trajet. Cette mesure appliquée au 1^{er} janvier 2023 aurait fait varier à la baisse le coût des absences de 42 022 €.

3. Variation des effectifs à l'horizon 2030

L'Evolution prévisionnelle des effectifs de 2024 à 2030 réalisée par le service des ressources humaines fait ressortir qu'à l'horizon 2030, 19 personnes auront atteint **l'Age maximum de départ à la retraite** dont 18 à temps complet et 1 agent à 20 heures/hebdomadaire.

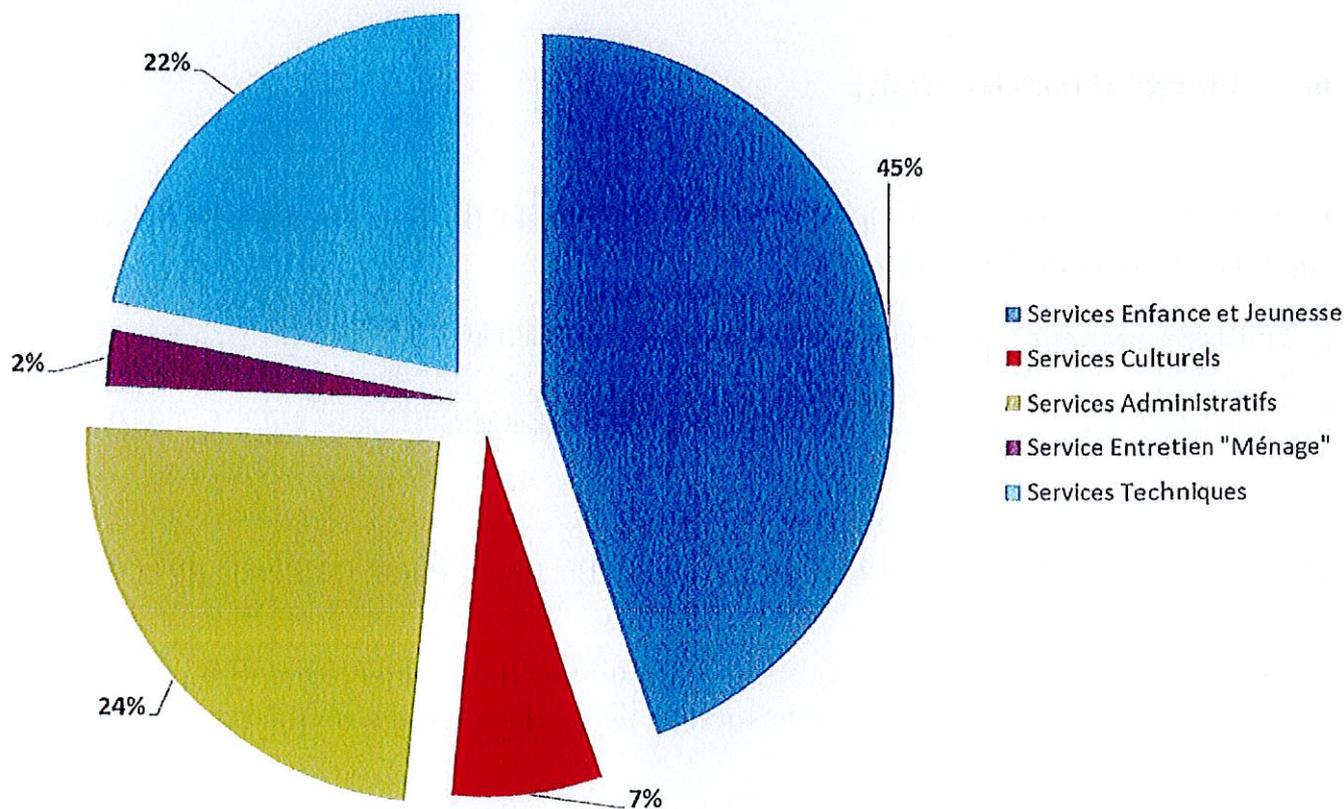
A terme, il est envisagé une réorganisation fonctionnelle des services pour favoriser la mobilité interne. Le recours au recrutement externe ne devrait pas atteindre le seuil de 100 %.

Le tableau ci-dessous retrace la variation de la masse salariale affectée par les départs à la retraite et à la date de départ maximale. Cependant, certains agents pourraient faire valoir leur droit à la retraite avant cette date butoir.

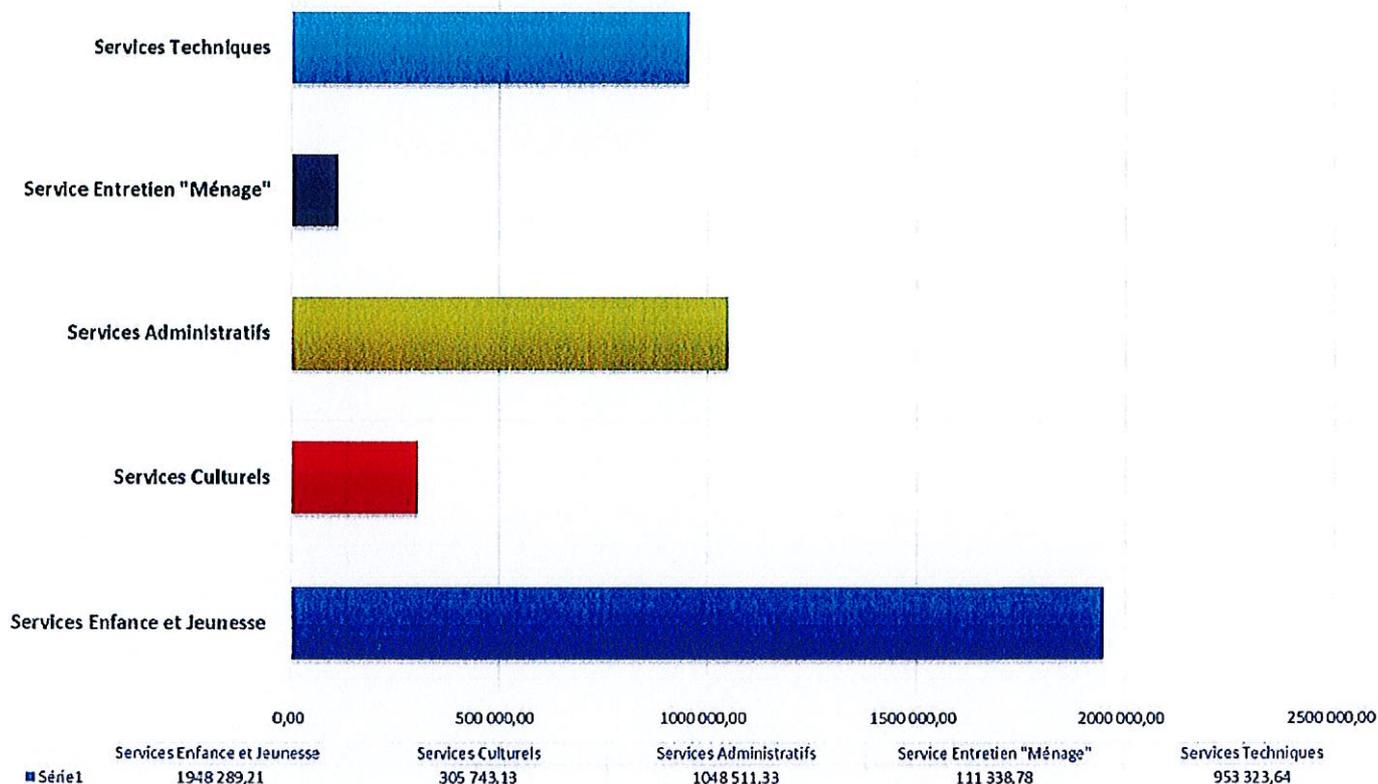
Débat d'Orientations Budgétaires | 2024

		DEPART RETRAITE (date maximale)						
Nbre d'agents titulaires au 01/01/2024		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ADMINISTRATIF	22			1: secrétariat général		2: DGS - Etat Civil	2: Accueil - secrétariat général	2: GRH - Comptabilité
	<i>Variation masse salariale estimée</i>			- 12 153,00 €	- 47 332,00 €	- 79 487,00 €	- 165 599,00 €	- 143 026,00 €
ANIMATION	11						1	
	<i>Variation masse salariale estimée</i>						- 40 856,00 €	- 42 302,00 €
ATSEM	11						1	
	<i>Variation masse salariale estimée</i>						- 33 476,00 €	- 37 887,00 €
BIBLIOTHEQUE	3	1						
	<i>Variation masse salariale estimée</i>	- 11 296,00 €	- 44 309,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CANTINE	14			1				1
	<i>Variation masse salariale estimée</i>	- €	- €	18 506,00 €	- 38 379,00 €	- €	- €	- 19 875,00 €
MENAGE	3	1						
	<i>Variation masse salariale estimée</i>	- 24 706,00 €	- 42 971,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CINEMA	2							1
	<i>Variation masse salariale estimée</i>							- 12 320,00 €
VOIRIE	19				2	1		
	<i>Variation masse salariale estimée</i>				- 71 950,00 €	- 126 650,00 €	- 52 892,00 €	- 24 174,00 €
TOTAL VARIATION à l'euro courant		- 36 002,00 €	- 87 280,00 €	- 12 153,00 €	- 119 282,00 €	- 206 137,00 €	- 292 823,00 €	- 259 709,00 €

CHARGES DE PERSONNEL PAR SERVICES



COUT PERSONNEL PAR SERVICES



III. UN ENDETTEMENT STABLE

La dette de la Commune au 1^{er} janvier 2024 est composée de deux prêts à **taux fixe** pour un capital restant dû de 2 179 991.97 €.

ORGANISME BANCAIRE	DATE PRÊT	DUREE	DATE FIN	MONTANT INITIAL	TAUX	CAPITAL RESTANT DU
Caisse d'Épargne	25/08/2016	15 ans	25/08/2031	1 000 000,00 €	Fixe - 1,35 %	541 858,82 €
Caisse d'Épargne	16/12/2020	20 ans	16/12/2040	1 900 000,00 €	Fixe - 0,98 %	1 638 133,15 €
TOTAL Capital restant dû au 1er janvier 2024						2 179 991,97 €

Notre capacité de désendettement est de 4 ans alors que la durée résiduelle de la dette est de 16 années.

Ce ratio (encours de la dette/épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne.

Débat d'Orientations Budgétaires | 2024

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

	2019	2020	2021	2022	2023
capital restant du au 31/12/	1 007 528,37 €	2 734 277,57 €	2 520 870,38 €	2 351 719,16 €	2 179 991,97 €
capacité de désendettement(en nbre d'année) doit être inférieure à 10 ans	2,24	5,63	6,82	3,97	4,25

ENCOURS DE LA DETTE

Période	Capital restant dû	Remboursement Intérêts	Remboursement Capital	Annuités
2024	2 179 991,97 €	22 814,13 €	155 787,99 €	178 602,12 €
2025	2 024 203,98 €	21 033,64 €	157 568,48 €	178 602,12 €
2026	1 866 635,50 €	19 232,22 €	159 369,90 €	178 602,12 €
2027	1 707 265,60 €	17 409,70 €	161 192,42 €	178 602,12 €
2028	1 546 073,18 €	15 565,78 €	163 036,34 €	178 602,12 €
2029	1 383 036,84 €	13 700,20 €	164 901,92 €	178 602,12 €
2030	1 218 134,92 €	11 812,71 €	166 789,41 €	178 602,12 €
2031	1 051 345,51 €	9 903,07 €	150 260,20 €	160 163,27 €
2032	901 085,31 €	8 595,40 €	96 250,36 €	104 845,76 €
2033	804 834,95 €	7 649,83 €	97 195,93 €	104 845,76 €
2034	707 639,02 €	6 694,98 €	98 150,78 €	104 845,76 €
2035	609 488,24 €	5 730,74 €	99 115,02 €	104 845,76 €
2036	510 373,22 €	4 757,04 €	100 088,72 €	104 845,76 €
2037	410 284,50 €	3 773,76 €	101 072,00 €	104 845,76 €
2038	309 212,50 €	2 780,83 €	102 064,93 €	104 845,76 €
2039	207 147,57 €	1 778,14 €	103 067,62 €	104 845,76 €
2040	104 079,95 €	765,81 €	104 079,95 €	104 845,76 €
TOTAL		173 997,98 €	2 179 991,97 €	2 353 989,95 €

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. Maintien d'un haut niveau de service

Démographiquement la Commune de Furiani dénombre 6 603 habitants (recensement de février 2023). La politique de l'équipe municipale vise à maintenir pour l'ensemble de ses administrés un haut niveau de service public à travers la présence de différentes structures sur son territoire. La présence de ces services participe au développement de l'attractivité de notre territoire.

Le Multi accueil i Piulelli accueille des enfants de 3 mois à 5 ans révolus du lundi au jeudi de 7h30 à 18h00 et de 7h30 à 17h30 le vendredi.

Le restaurant scolaire propose à nos enfants des repas élaborés par des cuisiniers avec des produits locaux et de saison. Pour l'année 2023, 51 803 repas ont été servis.

Les garderies périscolaires sont mises en place le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h15 pour les 629 élèves de nos groupes scolaires

Nos accueils collectifs de mineurs (centres aérés) proposent pour chaque centre des activités diverses dans les domaines culturels et sportifs. Une moyenne de 135 enfants fréquente nos structures par période d'ouverture. Le restaurant scolaire fonctionne durant ces périodes également le mercredi.

Le centre culturel de Furiani permet un accès à tous à la culture à travers des activités pour les enfants, les adolescents et les adultes tout au long de l'année ainsi que des ateliers durant les vacances scolaires.

Le cinéma communal « U Paradisu » propose une programmation éclectique qui permet de viser tous les publics. En 2023, le cinéma a enregistré 50 724 entrées.

La réalité virtuelle offre aux abonnés à travers des logiciels interactifs la possibilité d'accéder à un panel de domaines permettant de satisfaire les centres d'intérêts des différentes composantes de la population.

Des animations de quartier : Outre l'organisation au profit de la population de la fête annuelle du mois de décembre, des différents concerts sur le parvis de la Mairie et de la journée de la langue corse, l'équipe municipale a souhaité ouvrir en plein air aux beaux jours, au sein de l'arboretum, un lieu festif et populaire où l'on peut danser, boire et se restaurer.

La délivrance des titres sécurisés : depuis juillet 2023, notre commune est dotée d'un dispositif de recueil qui permet la délivrance des cartes nationale d'identité et des passeports. Pour faciliter l'accès à ce service, le Conseil Municipal a décidé de permettre l'accueil des usagers, en semaine durant les heures d'ouverture de la Mairie et le samedi de 8h à 12h.

B. Programme Pluriannuel d'investissement

Concernant la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), les principales orientations du budget portent sur un effort d'investissement estimé à **10 M€ de 2024 à 2026**.

Les investissements les plus notables sont :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les huit logements communaux au Village
<i>(En cours d'achèvement)</i> ➤ La modernisation de la bibliothèque
<i>(En cours d'achèvement)</i> ➤ Création d'un parc découverte, lieu-dit Monica, ➤ Réalisation d'un projet alimentaire territorial, ➤ Les sentiers patrimoniaux, ➤ L'éclairage public, | } | <p>Opérations subventionnées</p> <p>Taux de financement global 56 %</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un cœur de ville, ➤ Réalisation de la 3^{ème} tranche du cimetière, ➤ Extension Multi Accueil, ➤ Réalisation de logements lieu-dit Casetta, | } | <p>Plans de financement en cours d'élaboration</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ La voirie, | | |

Le budget annexe « Cinéma U Paradisu » a un projet de création de deux salles de cinéma. Le plan de financement est en cours de finalisation. Au vu de ce dernier, une subvention d'équipement pourra être inscrite au budget principal.

LE BUDGET ANNEXE « CINEMA U PARADISU »

I. Fréquentation des salles à l'échelon national

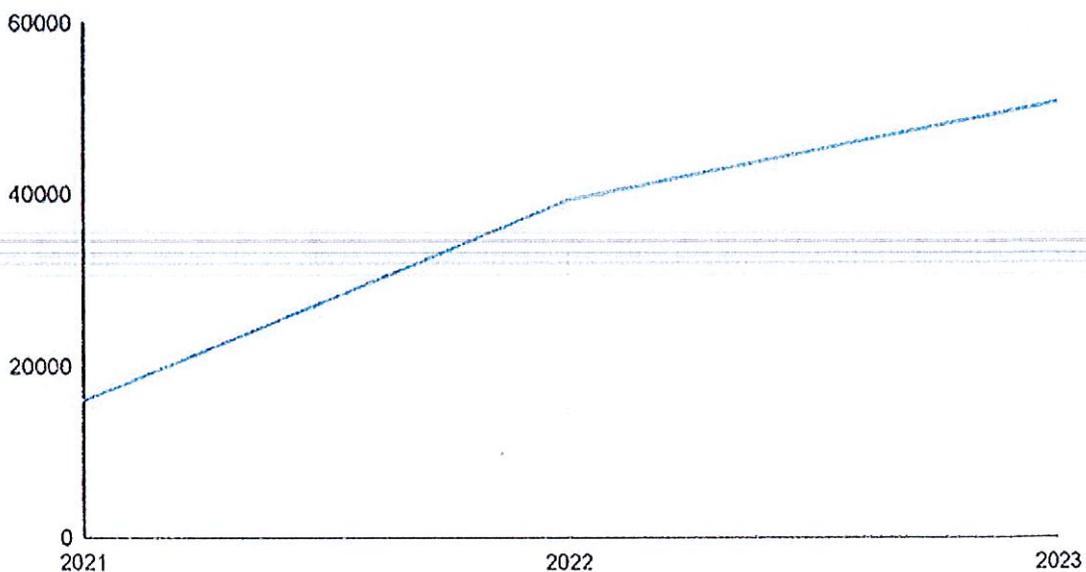
L'année 2023 marque l'année où les salles de cinéma ne sont plus soumises à des restrictions sanitaires. Avec 180,76 millions d'entrées (152,02 millions en 2022, soit +18,9%), la fréquentation affiche un décalage de seulement 13,1 % par rapport à la moyenne historiquement élevée des années 2017 à 2019.

Cette progression confirme l'attachement du Public pour les salles de cinéma et leur appétence pour la diversité de l'offre proposée.

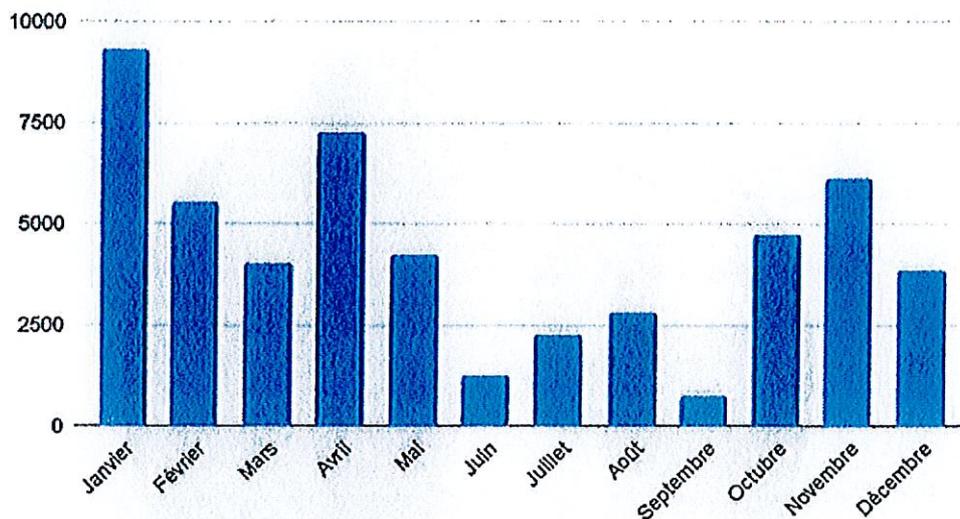
II. Fréquentation Cinéma U Paradisu

L'année 2023 a permis d'atteindre les meilleurs chiffres depuis l'inauguration de la salle "U Paradisu" avec un total de 52 251 entrées. Cela représente une augmentation de 32,7% par rapport à l'année précédente (39 364 entrées) et une augmentation globale de 227,1% depuis 2021 (15 976 entrées).

Courbe des entrées



Nombre d'entrées par mois en 2023

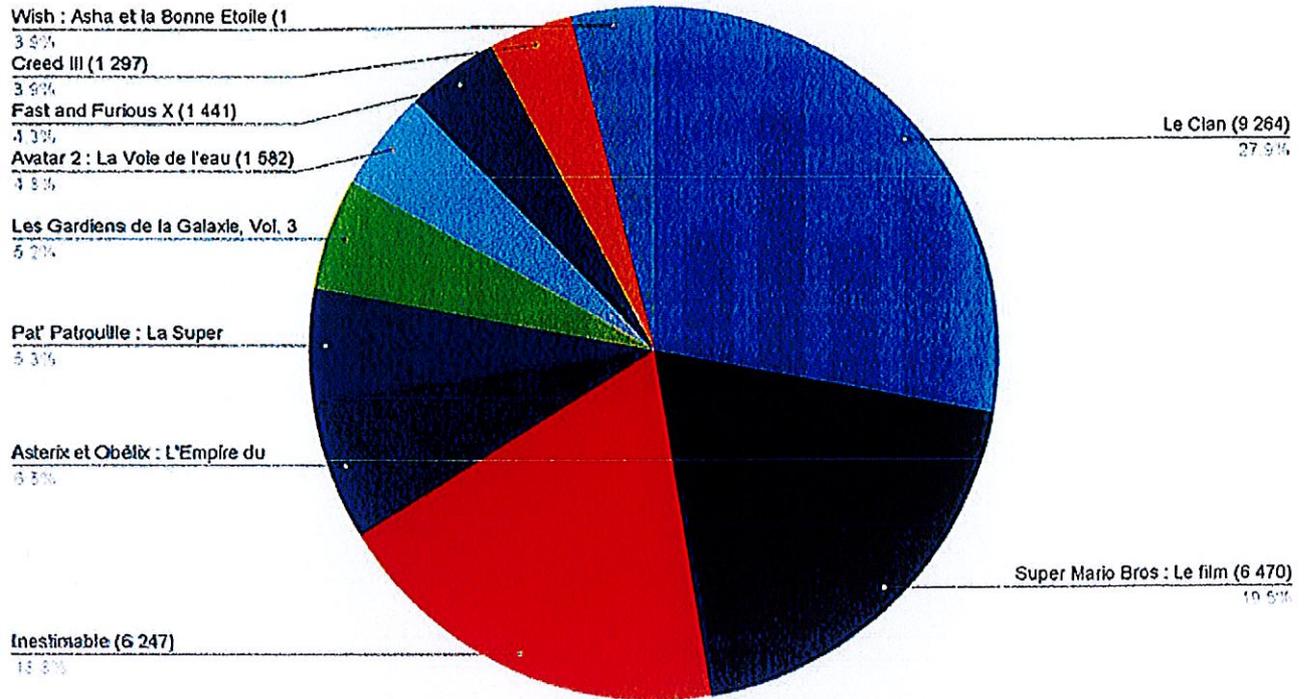


Top 10 des entrées en 2023 dans votre salle U Paradis en 2023 :

1. Le Clan (9 264)
2. Super Mario Bros : Le film (6 470)
3. Inestimable (6 247)
4. Astérix et Obélix : L'Empire du Milieu (2 145)
5. Pat' Patrouille : La Super Patrouille (1 746)
6. Les Gardiens de la Galaxie, Vol. 3 (1 740)
7. Avatar 2 : La Voie de l'eau (1 582)
8. Fast and Furious X (1 441)
9. Creed III (1 297)
10. Wish : Asha et la Bonne Etoile (1 293)

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

!



III. Le résultat financier 2023

En section d'exploitation, + 74 952.63 € d'excédent

	PREVISIONS	Réalisations
DEPENSES	512 631,46 €	476 099,17 €
RECETTES	512 631,46 €	527 009,88 €
	Résultat sur réalisations	50 910,71 €

RESULTAT CUMULE (Réalizations + excédent n-1)	
Résultat sur réalisations	50 910,71 €
Excédent Reporté N-1	24 041,92 €
Résultat positif Année 2023	74 952,63 €

En section d'investissement, + 19 119.86 € de solde positif

	Prévisions	Réalisations
DEPENSES	31 431,46 €	12 311,60 €
RECETTES	31 431,46 €	31 431,46 €
	Résultat sur réalisations	19 119,86 €

RESULTAT CUMULE (Réalizations + excédent n-1)	
Résultat sur réalisations	19 119,86 €
Excédent Reporté N-1	- €
Résultat positif Année 2023	19 119,86 €

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. En section d'exploitation

L'année cinématographique 2024 sera marquée par la sortie de quelques grandes productions :

Les grands rendez-vous :

- Le Seigneur des Anneaux : La Guerre des Rohirrim
- Spider-Man: Beyond the Spider-Verse
- Gladiator 2
- La Planète des Singes : Le Nouveau Royaume
- Dune, deuxième partie
- Blanche-Neige
- Deadpool 3
- Madame Web
- Kung Fu Panda 4

Le nombre d'entrées en 2023 s'élevait à **52 251** contre **39 364** en 2022. 2023 a été une année exceptionnelle en termes d'entrées.

L'année 2024 devrait enregistrer un nombre d'entrées sensiblement identique à l'année 2022. La baisse prévisionnelle du nombre d'entrées va nécessairement impacter le montant des crédits ouverts en section d'exploitation. Nous pouvons raisonnablement envisager une variation d'environ - 8% par rapport aux prévisions globales de 2023.

B. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Création de deux salles de cinéma d'une capacité totale de 85 places sur l'emprise de l'actuelle terrasse. Cette opération inclura également le réaménagement de la régie et du hall d'accueil, la réalisation d'un auvent, l'installation de l'équipement « sons et lumières » et l'acquisition des fauteuils. Le coût de l'ensemble de l'opération est en cours de finalisation. Un plan de financement sera établi et adressé à nos différents partenaires financiers. Le budget principal pourra être amené à verser une subvention d'équipement.